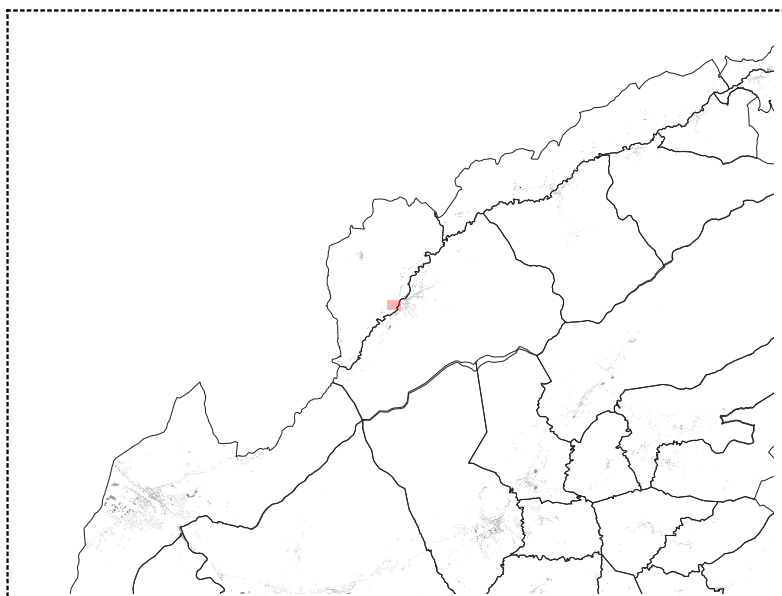
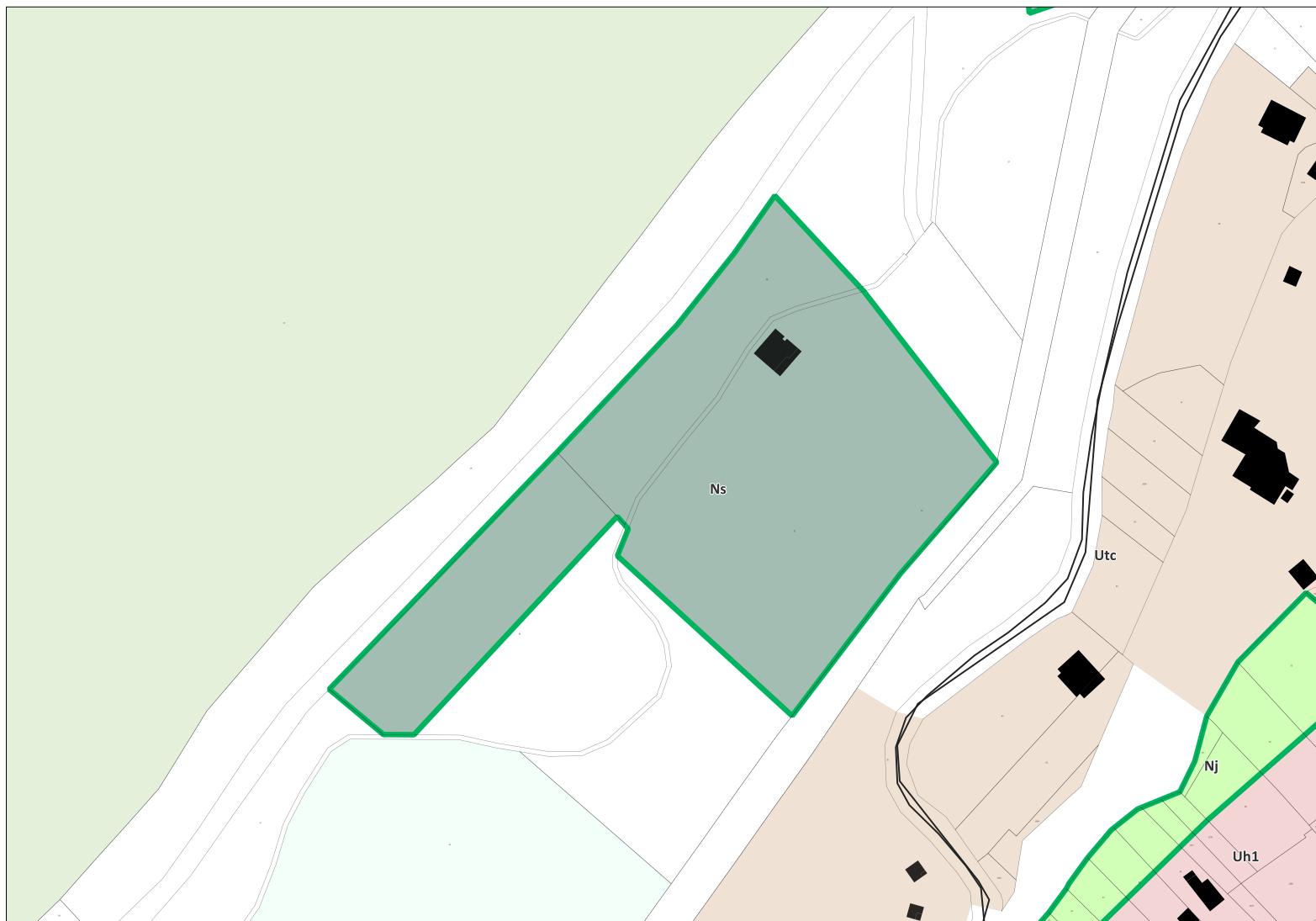




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

SURFACE (en ha) : 1.45

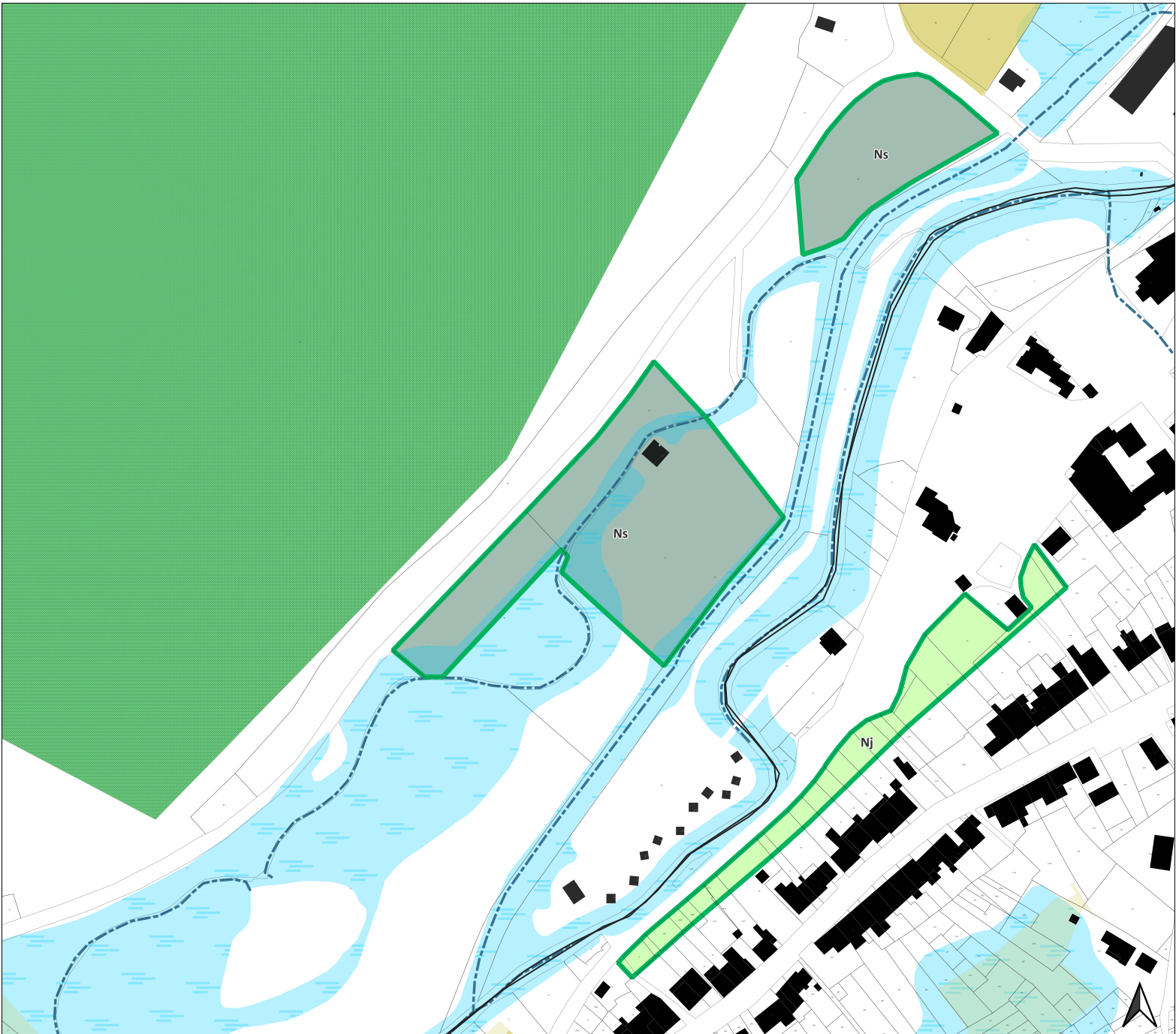
PROJET : > Site existant

> Public

> Terrain de football







SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE, la trame bleue et une ZNIEFF 2. Le site est déjà artificialisé. Aucun impact n'est attendu.

- Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques